

LE CRTC ET LA VIOLENCE À LA TÉLÉVISION

Question n° 149—**M. Mather:**

Le Conseil de la radio-télévision canadienne enquête-t-il actuellement au sujet de la violence dans les émissions de télévision et, dans l'affirmative quand prévoit-on l'achèvement de cette enquête?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Le Conseil de la radio-télévision canadienne me transmet les renseignements suivants: Oui. Aucune date n'a été fixée pour l'achèvement de cette enquête.

LE CRTC ET LA RÉGLEMENTATION DE LA PUBLICITÉ COMMERCIALE

Question n° 152—**M. Mather:**

Le Conseil de la radio-télévision canadienne envisage-t-il actuellement de réglementer d'une façon quelconque la publicité commerciale à la télévision; si oui, quand prévoit-on l'entrée en vigueur de cette réglementation?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Le Conseil de la radio-télévision canadienne me transmet les renseignements suivants: Oui. Aucune date n'a été fixée pour l'entrée en vigueur de ces règlements.

LA SOCIÉTÉ «NCS FOUNDATION»

Question n° 157—**M. Saltsman:**

1. La *NCS Foundation* était-elle constituée en société fédérale sans but lucratif en 1961?

2. Quels en étaient les principaux dirigeants et administrateurs lorsque la *NCS Foundation* a reçu sa charte fédérale?

3. La *NCS Foundation* a-t-elle été dissoute en 1967 pour avoir omis de produire un état annuel exigé par la Loi sur les corporations canadiennes?

4. Pour quelles années la *NCS Foundation* a-t-elle produit un état annuel conformément à la Loi sur les corporations canadiennes?

5. Quelles sont les autres fondations de bourses d'enseignement sans but lucratif à avoir été constituées en sociétés fédérales, et quels en sont les principaux dirigeants et administrateurs?

6. Chacune de ces fondations a-t-elle produit un rapport annuel depuis sa constitution en société en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes, et sinon quelles mesures le ministère de la Consommation et des Corporations envisage-t-il?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): 1. Oui. La *NCS Foundation* a été constituée en corporation en vertu de lettres patentes en date du 12 mai 1961.

2. Les demandeurs qui en étaient les directeurs provisoires étaient: «Donald Roebuck Walkinshaw, du canton d'Etobicoke dans la province de l'Ontario, l'un des conseillers de Sa Majesté versé dans la science du droit pour ladite province de l'Ontario, Donald Harrison Walkinshaw, agent d'assurances, et

James Beecham Trotter et Bruce Campbell North, avocats, de la ville de Toronto, dans ladite province de l'Ontario, et Eunice Allicock, du canton de Scarborough dans ladite province de l'Ontario, secrétaire.»

3. La corporation a été dissoute conformément aux dispositions du paragraphe (12) de l'article 125 de la Loi sur les corporations canadiennes le 24 juin 1967, par décret publié dans la Partie I de la *Gazette du Canada* de cette même date.

4. La compagnie n'a jamais déposé de rapport annuel.

5. Ces renseignements ne sont pas disponibles, car il n'existe aucune liste des compagnies d'après les genres d'objets.

6. Sans objet.

LES OFFRES DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE AU SUJET DES CENTRALES NUCLÉAIRES

Question n° 172—**M. Broadbent:**

1. Pour les années 1960, 1961, 1962, 1963, 1964, 1965, 1966, 1967, 1968 et 1969, quelles offres l'Énergie atomique du Canada Limitée a-t-elle faites officiellement à d'autres pays, pour des centrales nucléaires?

2. Dans chaque cas, quel était le montant de l'offre et l'offre a-t-elle été acceptée?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): L'Énergie atomique du Canada Limitée transmet les renseignements suivants: 1 et 2. 1960-1967 inclusivement: aucune, 1968—L'Énergie atomique du Canada Limitée a été chargée de la commercialisation des stations nucléaires en juillet 1968. Aucune soumission formelle n'a été présentée en 1968. 1969—En 1969, une offre préliminaire a été faite à la Grèce, mais n'a pas été acceptée; elle représentait pour le Canada une somme de 75 millions de dollars. Une offre formelle faite à la Roumanie est en voie de négociation.

L'AIDE FINANCIÈRE DE LA CJC À LA KNOWPLACE SCHOOL

Question n° 184—**M. Orlikow:**

1. Quelle aide financière la Compagnie des jeunes Canadiens a-t-elle accordée, chaque année, à la *Knowplace School*, de Vancouver, depuis qu'elle subventionne cette école?

2. Combien de membres du personnel de l'école et combien de volontaires de la Compagnie ont reçu un appui financier à la *Knowplace School*, au cours de chacune de ces années?

3. Combien d'élèves fréquentent l'école?

4. Combien doivent payer les parents de chaque étudiant?

5. Quelles méthodes a-t-on élaborées pour introduire, dans le système scolaire en vigueur en Colombie-Britannique, de nouvelles théories pédagogiques qui se sont avérées un succès?